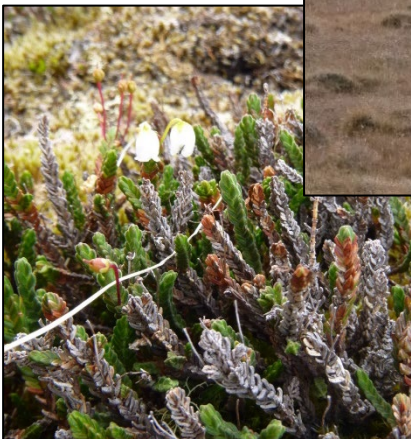




Projet Nunavik Nickel

Rapport annuel Conservation de la biodiversité - 2023



INTRODUCTION

Canadian Royalties Inc. (CRI) exploite des minerais de nickel et de cuivre dans son complexe minier du Projet Nunavik Nickel (PNNi). Ce projet minier est situé à environ 80 km à l'ouest de Kangiqsujaq et à environ 140 km au sud-est de Salluit dans le Nord-du-Québec. Le PNNi a débuté en 2008 avec la découverte des gisements Mesamax, Expo, Méquillon et Ivakkak. Les gisements Allammaq et Puimajuq ont par la suite été ajoutés au certificat d'autorisation global no 3215-14-007 délivré par le gouvernement du Québec.

En tant que membre de l'Association Minière du Québec, CRI adhère à l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'Association Minière du Canada. Concernant le protocole de gestion de la conservation de la biodiversité, CRI le met en œuvre en l'intégrant dans ses activités et le Programme de Gestion Environnementale du PNNi. Également, CRI s'engage à ce que ses actions soient cohérentes avec le cadre stratégique du protocole, présenté en annexe du présent rapport.

Une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (EIES) a été menée en 2007, permettant de caractériser le milieu récepteur, dont le milieu biologique. Des inventaires portant sur la végétation, la faune aquatique, l'herpétofaune, la faune avienne et les mammifères ont été réalisés et les impacts potentiels sur ces derniers ont été évalués. Un programme de suivi environnemental (PSE) et un ensemble de mesures d'atténuation ont été élaborés et sont mis en œuvre depuis plusieurs années.

CRI s'est également doté d'un Plan de protection de la faune et de la flore (PPFF). CRI a pour objectif la réalisation, à chaque année, des mesures de protection et de suivi prévues au PPFF et le présent document vise à en rendre compte pour l'année 2023.



Stéphane Twigg, Directeur Environnement

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
1. ACTIONS RÉALISÉES	4
Thématique 1: Amélioration du bilan des connaissances	4
Thématique 2: Actions de prévention et de protection de la biodiversité	6
Thématique 3: Actions d'atténuation et de compensation des impacts	9
Thématique 4: Consultation, information et implication des parties prenantes	11
Thématique 5: Support à la recherche et au développement	12
2 BILAN 2023	13
3. OBJECTIFS 2024	14
Thématique 1: Amélioration du bilan des connaissances	14
Thématique 2: Actions de prévention et de protection de la biodiversité	14
Thématique 3: Actions d'atténuation et de compensation des impacts	14
Thématique 4: Consultation, information et implication des parties prenantes	14
Thématique 5: Support à la recherche et au développement	14
ANNEXE : CADRE STRATÉGIQUE VDMD <i>Les mines et la conservation de biodiversité</i>	15

1. ACTIONS RÉALISÉES

Thématique 1: Amélioration du bilan des connaissances

Action 1: Réalisation d'une étude de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE)- 4e cycle et du suivi de la concentration en métaux dans la chair de poissons de la rivière Puvirnituq

L'étude de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE) de l'effluent minier Expo a consisté en une étude des communautés de poissons, complémentée par une caractérisation du benthos et a été réalisée en juillet 2023 par la firme Aecom. Des poissons ont été pêchés, dans une zone exposée à l'effluent un (tributaire de la rivière Puvirnituq) et dans une zone de référence, afin de mettre en lumière, s'il y a lieu, des différences dans la croissance, la reproduction, la survie ou de la condition de cette population et ainsi déterminer si l'effluent minier a un effet sur le poisson. L'espèce sentinelle retenue à l'omble chevalier (*Salvelinus Alpinus*) À cette fin, des prises de mesures morphométriques (longueur, poids corporel, âge) ainsi des prélèvements de chair pour analyse des métaux ont été effectués et ont été traitées statistiquement. La caractérisation du benthos, dont les poissons se nourrissent, permet d'apporter des informations complémentaires aux observations réalisées sur les poissons.

Le plan de l'étude ÉSEE a été approuvé par *Environnement et Changement Climatique Canada* (ECCC) et a été réalisé selon les exigences du *Règlement sur les mines de métaux et de diamant* d'ECCC. Le rapport d'interprétation est en cours de rédaction et sera terminé en février 2024. Cette étude est également incluse au PSE (suivis 8, 9 & 16) du PNNi; les résultats sont transmis au MELCCFP¹ et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.



Il s'agit de la 4^{ième} étude ESEE réalisée par CRI et les connaissances acquises pendant cette étude s'ajoutent à celles cumulées en 2014, 2017 et 2020.

Statut de réalisation : Complété

Détails de l'étude : AECOM. 2022. Plan de l'étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) du 4e cycle – Étude de suivi biologique de Canadian Royalties inc., Projet Nunavik Nickel. Rapport déposé à Canadian Royalties inc. et à Environnement et Changement climatique Canada. 50 pages et annexes

Action 2: Réalisation du suivi de la population et de la concentration de mercure dans la chair des poissons du lac du Bombardier

Le suivi de la population du lac du Bombardier a été réalisé en juillet 2023 par la firme Aecom; ce suivi vise à vérifier si le rehaussement du niveau d'eau et de la présence de la prise d'eau ont des effets sur le recrutement des espèces de poisson présentes. Il est complété par un suivi de la concentration en mercure dans la chair des poissons du lac, également pour déterminer si le rehaussement du niveau d'eau a entraîné une augmentation de cette concentration. Pour établir, s'il y a lieu, les effets du rehaussement du niveau d'eau, des pêches et des plongées sur les

¹ MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parc.

frayères sont effectuées. Les stations de pêches et les frayères sont caractérisées (granulométrie, physico-chimie, etc.) et l'effort de pêche calculé. Les mesures morphométriques sont effectuées sur les poissons utilisées pour les analyses de mercure.

Ce suivi est réalisé selon des intervalles prévus au PSE (suivis 10 & 11); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

Statut de réalisation : Complété

Action 3: Poursuite du registre des observations de caribou dans le secteur Méquillon et inclusion des observations des travailleurs

Le département de l'Environnement a reconduit la tenue d'un registre d'observation des caribous de juin à fin août, couvrant leur période de migration. Le nombre d'individus, leur description (mâle, femelle, veau) et la direction de leur déplacement sont consignés. En 2023, les travailleurs des autres départements ont été encouragés à également consigner leur observation, afin de dresser un portrait plus complet de leur présente.

Ce suivi est inclus au PSE du PNNi (suivi 18); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

Statut de réalisation : Complété



Thématique 2: Actions de prévention et de protection de la biodiversité

Action 4: Réalisation du suivi de la libre circulation des poissons dans les ponceaux du PNNi



Le suivi de la libre circulation des poissons dans les ponceaux du PNNi a été réalisé par les techniciens en environnement de CRI à trois reprises, entre juin et septembre. Pour ce faire, différentes mesures sont prises en amont et en aval du ponceau, dont la hauteur et la vitesse de l'eau, et des observations globales sont effectuées afin de repérer des obstacles potentiels au passage du poisson (ex : roche qui serait tombée de la route). Les mesures de hauteur et de vitesse sont comparées avec des valeurs de

référence, afin de s'assurer que les poissons sont en mesure de franchir le ponceau de l'aval vers l'amont et ainsi circuler librement entre les plans d'eau entourant les routes du PNNi.

Ce suivi est inclus au PSE du PNNi (suivi 12); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

Statut de réalisation : Complété

Action 5: Réalisation du suivi des frayères à omble chevalier

Le suivi de la frayère à omble chevalier située à proximité de la traverse de la route Puimajuq a été réalisé par la firme Aecom à l'été 2023. Pour ce faire, des stations (10 quadrats de 1 m x 1 m) ont été caractérisées pour évaluer le substrat, la vitesse de courant et la profondeur et ainsi confirmer que le lieu demeure propice à la fraie des poissons malgré l'aménagement de la traverse. Des échantillons hebdomadaires pour la concentration en matières en suspension dans l'eau sont aussi prélevés par les techniciens en environnement de CRI.

Ce suivi est inclus au PSE du PNNi (suivi 14); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

Statut de réalisation : Complété



Action 6: Réalisation du suivi des colonies de draves



Trois espèces de plantes à statut particulier ont été observées lors de la réalisation des inventaires dans le secteur Allammaq, appartenant au genre des draves (*Draba subcapitata*, *D. micropetala* et *D. corymbosa*). Le suivi de l'état des colonies a été réalisé par la firme Aecom à l'été 2023. Pour ce faire, dans chaque colonie, les plantes de draves sont dénombrées et tout état anormal de structures végétales est noté (ex : jaunissement des feuilles, absence de fleur ou de fruit, etc.).

Ce suivi est inclus au PSE du PNNi (suivi 20); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

Statut de réalisation : Complété

Action 7: Élaboration d'un plan de protection de la faune et de la flore et mise à jour de la procédure de Gestion de la faune

CRI a élaboré en 2023 un Plan de protection de la faune et de la flore (PPFF), avec pour objectif de contribuer positivement à la conservation de la biodiversité. Le PPFF intègre dans un même document les mesures de protection, de surveillance et de suivi qui doivent être appliquées pour éviter et réduire les effets négatifs du PNNi sur la faune et la flore, facilitant ainsi leur diffusion et application. Les composantes d'intérêts identifiées sont :

- Les espèces floristiques menacées ou vulnérables ;
- Les milieux humides et hydriques ;
- La faune aquatique ;
- La faune aviaire et la protection des nids ;
- Le loup gris, l'ours noir et l'ours blanc ;
- Le caribou ;
- Le renard arctique et le renard roux ;
- Les collisions avec la faune.

La procédure de Gestion de la faune a été refondue afin de mieux refléter les objectifs du PPFF et un schéma décisionnel détaillant des règles de conduite des véhicules routiers lors de la présence de caribous à proximité des routes du PNNi y a été intégré.

Statut de réalisation : Complété

Action 8: Installation de repères visuels autour de plantes à statut précaire

À l'été 2023, CRI a installé des repères visuels autour de plantes à statut précaire qui avait été inventoriée au courant des dernières années. Plus précisément, il s'agit de spécimen de *Draba micropetela* (secteur de la traverse TR4) et de renoncule soufrée (*Renonculus sulphureus*; secteur de la traverse TR6). Les repères visuels ont pour but d'éviter l'empiètement des plants (ex : passage d'une motoneige en hiver pour les activités d'exploration minière ou lors de la réalisation de travaux de construction. L'installation de ces repères est prévue au Plan de protection de la faune et de la flore du PNNi et sera donc reconduite en cas de nouvelle observation de plantes à statut précaire.



Statut de réalisation : Complété

Action 9: Acquisition de bennes à déchets moins attractives pour la faune



Dans une perspective d'amélioration de la gestion de la faune, CRI a acquis de nouvelles bennes à déchets extérieures et a modifié également celles existantes afin de rendre les déchets alimentaires moins accessibles pour la faune. Ceci avait pour but de limiter l'attractivité du campement minier pour la faune afin diminuer les risques que représentent pour ces derniers l'interaction avec les humains.

Statut de réalisation : Complété

Action 10: Ateliers et capsules de sensibilisation auprès des employés

En 2023, les départements de l'environnement a prodigué douze ateliers de type boîte-à-outil (*tool box*) aux employés des différents départements et diffusé quatre capsules par courriel ou affichage ayant tous pour thématique la protection de la biodiversité. Les sujets traités portaient entre autres sur les règles de conduite de véhicule lors de la présence de caribous à proximité des routes, ainsi que l'importance de ne pas nourrir la faune

Également, la formation générale Environnement s'est poursuivie en 2023. Cette formation est obligatoire pour tous les travailleurs et entrepreneurs de CRI et un des volets portent sur la

biodiversité du PNNi, dans un but de sensibiliser les travailleurs à son importance et sa fragilité malgré sa discrétion dans notre contexte nordique.

Thématique 3: Actions d'atténuation et de compensation des impacts

Action 11: Avancement du Programme d'amélioration environnementale dans les communautés Inuites (PAECI)

CRI compense l'empiètement des milieux humides liés aux activités du PNNi via un programme d'amélioration environnemental dans les communautés Inuites (PAECI), en partenariat avec l'Administration Régionale Kativik (l'ARK). En 2023, l'ARK a procédé à la restauration de trois sablières à Puvirnituk, identifiées par la mairie du village et en collaboration avec des travailleurs Inuit locaux. Une technique novatrice de remaniement du sol est également appliquée sur certaines sections des sablières, afin de faciliter la revégétalisation. Un suivi de la revégétalisation sera réalisé pendant trois années, en incluant un volet expérimental pour l'implantation de biocroutes et de plantes fruitières.

Ainsi, CRI supporte financièrement ces projets qui sont par et pour les communautés. L'ARK poursuit les discussions avec les villages de Kangiqsujuaq et Salluit pour la suite des projets et l'élaboration de nouveaux projets.

Ce suivi est inclus au PSE du PNNi (suivi 19); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

Statut de réalisation : En cours

Action 12: Reconduite de l'installation des effaroucheurs d'oiseaux sur les MCP

CRI a procédé à l'installation d'effaroucheurs d'oiseaux à proximité des bassins de collecte des eaux minières des sites Expo, Mesamax et Méquillon.

Statut de réalisation : Complété



Action 13: Aménagement d'un seuil en aval de la traverse de TR3

Le suivi du libre passage du poisson dans les ponceaux avait révélé, en 2022, qu'un espacement entre le radier de l'aval d'un des ponceaux de la traverse TR3 et le lit du cours d'eau pouvait constituer un obstacle au passage du poisson. Ainsi, un seuil a été aménagé en aval de la traverse, afin de rehausser légèrement le niveau de l'eau et faciliter le passage du poisson. Les plans de l'aménagement et les méthodes de travail avaient été approuvés au préalable par Pêches et Océan Canada ainsi que le MELCCFP.



Statut de réalisation : Complété

Action 14: Reconstitution du lit du cours d'eau et aménagement d'un chenal pour le passage du poisson à la traverse TR2

CRI a procédé à des travaux de reconstitution du lit d'un cours d'eau et à l'aménagement d'un chenal dans un des ponceaux de la traverse TR2 en 2023, afin de faciliter le passage du poisson. Les plans de l'aménagement et les méthodes de travail avaient été approuvés au préalable par Pêches et Océan Canada.



Statut de réalisation : Complété

Thématique 4: Consultation, information et implication des parties prenantes

Action 15: Programme d'information dans les communautés Inuit

Deux représentants du département de l'environnement de CRI sont allés à la rencontre des trois villages Inuit signataires de l'Entente Nunavik Nickel entre janvier et mai 2023 (Kangiqsujaq, Salluit et Puvirnituq), afin de présenter les activités du département de l'environnement et les résultats du programme de suivi environnemental, ainsi que recueillir les préoccupations environnementales le cas échéant.

Statut de réalisation : Complété

Ce suivi est inclus au PSE du PNNi (suivi 35); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

Action 16: Consultations relatives aux projets miniers de la phase 2 au PNNi – volet faune

En 2023, des les consultations ont été poursuivies avec les parties prenantes, au travers des comités prévus à l'Entente Nunavik Nickel (entente sur les répercussions et avantage) concernant le développement de nouveaux projets miniers identifier et l'extension de certains projets existants. Les parties prenantes sont invitées à exprimées leurs préoccupations lors de ces rencontres, notamment en regard de la faune et de la flore. L'étude des mesures d'atténuation proposées, dont certaines portant sur la faune et la flore, a poursuit son cours en 2023.

Statut de réalisation : En cours

Thématique 5: Support à la recherche et au développement

Action 17: Contribution à Caribou Ungava

Dans une perspective d'amélioration continue des pratiques, CRI a conclu un partenariat avec Caribou Ungava, qui est un programme de recherche portant sur l'écologie des populations de caribous migrateurs. Ainsi, CRI participe à un projet de recherche portant sur l'impact des structures linéaires, comme les routes minières, sur le comportement du caribou, par des contributions financières et du support logistique à la réalisation des travaux de recherche. Une équipe de chercheurs a été accueillie par CRI et a été présente dans le secteur du PNNi et de la Baie Déception pendant quatre semaines à l'été 2023 et le sera de nouveau en 2024 et 2025.

Statut de réalisation : En cours

Action 18: Soutien à des représentants du MELCCFP pour le repérage d'un faucon pèlerin

CRI a accueilli des représentants du MELCCFP à ses installations, à la fin juin 2023, dans le but de faire le repérage d'un faucon pèlerin qui avait été observé en automne 2022. Un transport hélicoptéré soir et matin leur a été fourni. Assistés d'un employé Inuit et d'un autre employé CRI, ils ont pu capturer le faucon et le munir d'un émetteur afin de poursuivre un suivi satellite de l'oiseau.

Statut de réalisation : Complété

Action 19: Partage de données avec le Projet Biodiversité Québec

CRI a rencontré en 2023 des représentants du Projet Biodiversité Québec, affilié à l'université de Sherbrooke. Les données des inventaires floristiques réalisés par CRI au courant des dernières années leur ont été transmises, afin de contribuer à l'atlas de la biodiversité du Québec. Les actions prévues pour 2023 sont complétées; davantage de données leur seront transmises en 2024 et 2025, au fur et à mesure de la réalisation des inventaires terrain.

Statut de réalisation : En cours

2 BILAN 2023

	No	Action	Statut
Thème 1 :	1	Étude de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE)- 4e cycle et du suivi de la concentration en métaux dans la chair de poissons de la rivière Puvirnituq	100%
	2	Suivi de la population et de la concentration de mercure dans la chair des poissons du lac du Bombardier	100%
	3	Poursuite du registre des observations de caribou dans le secteur Méquillon et inclusion des observations des travailleurs	100%
Thème 2	4	Suivi de la libre circulation des poissons dans les ponceaux du PNNi	100%
	5	Suivi des frayères à omble chevalier	100%
	6	Suivi des colonies de draves	100%
	7	Élaboration d'un plan de protection de la faune et de la flore et mise à jour de la procédure de Gestion de la faune	100%
	8	Installation de repères visuels autour de plantes à statut précaire	100%
	9	Acquisition de bennes à déchets moins attractives pour la faune	100%
	10	Ateliers et capsules de sensibilisation aux employés	100%
Thème 3	11	Avancement du Programme d'amélioration environnementale dans les communautés Inuites (PAECI)	En cours
	12	Installation des effaroucheurs d'oiseaux sur les MCP	100%
	13	Aménagement d'un seuil en aval de la traverse de TR3	100%
	14	Reconstitution du lit de cours du cours d'eau et aménagement d'un chenal pour le passage du poisson à la traverse TR2	100%
Thème 4	15	Programme d'information dans les communautés Inuit	100%
	16	Consultations relatives aux projets miniers de la phase 2 au PNNi – volet faune	En cours
Thème 5	17	Contribution à Caribou Ungava	En cours
	18	Soutien à des représentants du MELCCFP pour le repérage d'un faucon pèlerin	100%
	19	Partage de données avec le Projet Biodiversité Québec	Complété

3. OBJECTIFS 2024

Le Plan de protection de la faune et de la flore (PPFF) est le plan de gestion de la faune du PNNi. Ainsi, les prochaines actions prévues pour 2024 s'inscriront dans la poursuite des objectifs du PPFF et le respect de l'Entente Nunavik Nickel. De manière préliminaire, les actions prévues en 2024 sont :

Thématique 1: Amélioration du bilan des connaissances

- Maintien du registre des observations des caribous et ajout de la collecte des observations des pilotes d'hélicoptères présents au site.
- Complétion de rapport d'événements Faune pour un plus grand type d'observation et mise en place de ces rapports en ligne, afin de faciliter la participation des employés de CRI

Thématique 2: Actions de prévention et de protection de la biodiversité

- Réalisation du suivi de la libre circulation des poissons dans les ponceaux du PNNi
- Réalisation du suivi des frayères
- Élargissement des moyens de diffusion et du type de capsules de sensibilisation (affiches, télévision, etc.)
- Diffusion de la mise à jour de la procédure de Gestion de la faune
- Reprise de l'activité de nettoyage annuelle des rebuts dans la toundra

Thématique 3: Actions d'atténuation et de compensation des impacts

- Poursuite du développement du Programme d'amélioration environnementale dans les communautés Inuites (PAECI)
- Installation d'effaroucheurs supplémentaires aux bassins de collecte des eaux des sites Puimajuq et Ivakkak et réinstallation des effaroucheurs
- Prise en compte plus significative de la biodiversité dans l'élaboration des plans de restauration prévus

Thématique 4: Consultation, information et implication des parties prenantes

- Poursuite du programme d'information dans les communautés Inuit
- Déploiement plus intensif de sondages à l'intention des communautés Inuit, avec des éléments portant sur la biodiversité
- Inviter un ou des représentant Inuit à des activités de surveillance environnementale
- Poursuite des consultations relatives aux projets miniers, avec inclusions des composantes de la faune et de la flore

Thématique 5: Support à la recherche et au développement

- Poursuite du partenariat avec Caribou Ungava
- Poursuite du PAECI
- Partage de données supplémentaires avec le Projet Biodiversité Québec

ANNEXE : CADRE STRATÉGIQUE VDMD *Les mines et la conservation de biodiversité*

Vers le développement minier durable

Cadre stratégique

Les mines et la conservation de la biodiversité

La conservation de la biodiversité¹ est un engagement énoncé dans les Principes directeurs de l'initiative Vers le développement minier durable de l'AMC. Les membres de l'AMC reconnaissent que l'accès aux terres et le permis social de toute entreprise sont intimement liés aux pratiques responsables qu'elle adopte sur les plans social, environnemental et économique, et que l'analyse justifie en tout point que l'industrie appuie la conservation de la biodiversité. Les membres de l'AMC sont d'avis que l'activité minière, menée en consultation avec les communautés d'intérêts, peut coexister avec la conservation de la biodiversité. Les membres de l'AMC sont également d'avis que l'adhésion de l'entreprise aux principes de la conservation de la biodiversité est essentielle et, à ce titre, ils ont convenu des engagements suivants:

1. Les membres de l'AMC contribueront de façon positive à la conservation de la biodiversité à toutes les étapes du cycle de vie de leurs mines.
2. Les membres de l'AMC collaboreront avec les principales communautés d'intérêts² afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et pratiques responsables afin :
 - a. d'intégrer l'importance de la conservation de la biodiversité, dont le respect des habitats critiques, aux activités minières, à la planification de l'utilisation des terres et aux stratégies de gestion, de même que d'envisager l'option de ne pas aller de l'avant avec certains projets miniers;
 - b. d'évaluer et de surveiller l'état de la biodiversité tout au long du cycle de vie de chaque projet minier;
 - c. d'éviter, de minimiser, d'atténuer et/ou de compenser tout effet néfaste sur la biodiversité;
 - d. d'améliorer, par le biais de la recherche, du partage d'information et/ou de partenariats, la compréhension de l'industrie et sa contribution à la conservation de la biodiversité, à la science et aux connaissances traditionnelles;
 - e. d'établir, de financer et de mettre en œuvre des plans complets de restauration qui, autant que faire se peut, permettent de rétablir la viabilité et la diversité des écosystèmes qui répondront aux besoins des utilisations éventuelles suivant la fermeture des sites, tout en reconnaissant que l'activité minière peut altérer le paysage de façon permanente, et que des options d'utilisations

¹ La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique définit la biodiversité comme étant « le caractère variable des organismes vivants provenant de toutes les sources y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et, d'une façon générale aquatiques ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. » ² Par exemple, les gouvernements, les gouvernements et les communautés autochtones, d'autres collectivités locales et organismes de conservation.

souhaitables pourront être prises en considération dans l'établissement des plans de restauration, tel que le justifieront les circonstances particulières à chaque site.

3. Les membres de l'AMC se sont engagés à l'égard de la transparence et de la reddition de comptes au public sur les questions touchant aux mines et à la conservation de la biodiversité.
4. Reconnaissant que les aires protégées contribuent à la conservation de la biodiversité, les membres de l'AMC respecteront les exigences visant les aires protégées réglementées et sont résolus à collaborer avec les communautés d'intérêts locales afin d'élaborer des processus décisionnels transparents, inclusifs, avisés et équitables pour l'établissement d'aires protégées.
5. Les sociétés membres de l'AMC s'engagent à ne mener aucune activité d'exploration ni aucune activité d'extraction à l'intérieur des sites du patrimoine mondial. Toutes les mesures possibles seront prises afin de veiller à ce que les exploitations préexistantes à l'intérieur de sites du patrimoine mondial, de même que les exploitations existantes et éventuelles à proximité de sites du patrimoine mondial soient conformes et coexistent avec les objectifs en matière de conservation de la biodiversité.
6. L'AMC et ses membres feront preuve de leadership en diffusant ce Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité, et en incitant d'autres organisations à y adhérer également.

Juin 2007